https://www.snetap-fsu.fr/AESH-appui-a-la-prise-de-fonction.html



AESH: appui à la prise de fonction

- Métiers - AESH - Les textes réglementaires (statuts et rémunération) -

Publication date: vendredi 25 août 2023

Copyright @ SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Copyright © SNETAP-FSU Page 1/2

AESH : appui à la prise de fonction

Consultez ici la note de service organisant le dispositif d'appui à la prise de fonction pour les AESH de l'EAP

https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg

Nd S AESH appui prise de fonction

La participation au dispositif global est obligatoire pour les agents recrutés sur un poste d'accompagnement d'élèves en situation de handicap en <u>EPLEFPA</u> :

- avec le statut d'<u>AESH</u>;
- n'étant pas titulaires d'un diplôme professionnel dans le domaine de l'aide à la personne ;
- nouvellement recrutés (en poste depuis moins d'un an) en établissement public.

Copyright © SNETAP-FSU Page 2/2